



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

OBJET : CONVENTION UGAP – MARCHÉ GAZ 2025

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit Septembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

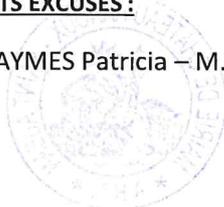
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme
BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI
Alexandre – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.50 – Point N° 12) – M. DELAHAYE
Guy – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

ONT DONNÉ PROCURATION :

M. JULIEN Guillaume a donné procuration à M. FAYET Stéphane
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme PELEGRINA Geneviève
M. HERNANDEZ Antoine a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. ROVIRA Marc

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme AYMES Patricia – M. RISSO Gilbert – Mme UGHETTO Wendy – M. MEGUEDMI Smail.



M. ROVIRA MARC A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 28 Septembre 2023
Délibération DM_20230928N083

OBJET : CONVENTION UGAP – MARCHÉ GAZ 2025

M. Gérard BENOIT propose de reconduire la convention passée avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) lui donnant mandat pour la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés dans le cadre du dispositif "UGAP GAZ 2025", afin d'assurer la continuité des dispositifs « "UGAP GAZ vague 6", avec effet au 1^{er} Juillet 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

✓ **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'UGAP lui donnant mandat pour la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés dans le cadre du dispositif "UGAP GAZ 2025".

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7-1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p> René VILLARD</p> <p></p>
--	---